Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'HERAULT

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Agriculture , Forêt
et gestion des Espaces Naturels
Unité forêt nature

ARRETE N°10 – XV – 239

CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 9112003 "ZPS MINERVOIS"

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon
préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

VU la directive CEE 2009/147/CE du parlement européen du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux

VU le code de l'environnement et notamment ses articles, L.414-1 à L.414-7 et R.414-8 à R. 414-26

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement

VU la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment les articles 140 à 146

VU l'arrêté du premier ministre du 20 aout 2007 portant désignation du préfet de l'Hérault coordonnateur pour la Zone de Protection Spéciale FR 9112003 « Minervois ».

VU l'arrêté ministériel de désignation de la Zone de Protection Spéciale FR 9112003 « Minervois » en date du 29 octobre 2003

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 – 01 - 007 donnant délégation de signature du Préfet de Département à Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

VU les avis de la directrice régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement et du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude,

SUR proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault

ARRETE

Article 1 :

Il est créé un comité de pilotage chargé d'élaborer, de soumettre à l'approbation préfectorale et de veiller à la mise en œuvre du document d'objectifs concernant le site Natura 2000 FR 9112003 « Minervois ».

Article 2 :

La composition du comité de pilotage est fixée comme suit, chacun des membres ci-dessous pouvant se faire représenter :

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

M. le président du Conseil Régional Languedoc Roussillon
M. le président du Conseil Général de l'Aude
M. le président du Conseil Général de l'Hérault
Monsieur le Maire de AGEL
Monsieur le Maire de AIGNE
Monsieur le Maire de AIGUES-VIVES
Madame le Maire de ASSIGNAN
Madame le Maire de AZILLANET
Monsieur le Maire de BABEAU-BOULDOUX
Monsieur le Maire de BOISSET
Monsieur le Maire de BIZE MINERVOIS
Monsieur le Maire de CAZEDARNES
Monsieur le Maire de CEBAZAN
Monsieur le Maire de CESSERAS
Monsieur le Maire de CREISSAN
Madame le Maire de CRUZY
Monsieur le Maire de LA CAUNETTE
Monsieur le Maire de LA LIVINIERE
Monsieur le Maire de MINERVE
Monsieur le Maire de MONTOULIERS
Monsieur le Maire de PARDAILHAN
Monsieur le Maire de PIERRERUE
Monsieur le Maire de PUISSERGUIER
Monsieur le Maire de QUARANTE
Monsieur le Maire de RIEUSSEC
Monsieur le Maire de SAINT-CHINIAN
Monsieur le Maire de SAINT-JEAN-DE-MINERVOIS
Monsieur le Maire de SIRAN
Madame le Maire de VELIEUX
Monsieur le Maire de VILLESPASSANS
Monsieur le Président de la Communauté de communes du SAINT-CHINIANAIS
Monsieur le Président de la Communauté de communes du PAYS SAINT-PONAIS
Monsieur le Président de la Communauté de communes LE MINERVOIS
Monsieur le Président de la Communauté de communes CANAL LIROU
Monsieur le Président de la Communauté de communes du CANAL DU MIDI EN MINERVOIS
M. le président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
M. le président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois
M. le président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorialede la Narbonnaise
M. le président du Syndicat Mixte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles
M. le président du Syndicat Mixte du Pays Corbières et Minervois

M. le président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'aménagement hydraulique du Minervois
M. le président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron
M. le président du Syndicat Mixte d'Électrification et d'Équipement du département de l'Hérault – (Hérault Energies)
M. le Directeur de la Régie Municipale d'Electricité de Cazouls-les-Béziers

Collège des usagers

M. le directeur du Comité départemental du Tourisme de l'Hérault
M. le directeur du Comité départemental du Tourisme de l'Aude
M. le président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Béziers – Saint Pons
M. le président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Narbonne
M. le président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault
M. le président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude
M. le président du Syndicat du Cru Minervois
M. le président du Syndicat du Cru AOC Saint-Chinian
M. le président de la Fédération Départementale des Caves Coopératives de l'Hérault
M. le président de la Fédération Départementale des Caves Coopératives de l'Aude
M. le président du Syndicat des Vignerons Indépendants de l'Hérault
M. le président de la Fédération Départementale des Vignerons Indépendants de l'Aude
M. le président de la Fédération Régionale des Chasseurs Languedoc Roussillon
M. le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
M. le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude
M. le président du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon
M. le président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Hérault
M. le président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude
M. le président de l'Association « Espace Nature Environnement »
M. le président de l'Association « La Salsepareille »
Mme la présidente de l'Association « La belle verte »
M. le président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs et producteurs de l'Hérault
M. le président du Service d'Utilité Agricole « Montagne Méditerranéenne et Élevage » (SUAMME) du Languedoc-Roussillon
Mme. la présidente Syndicat des éleveurs de l'Hérault
M. le président du Syndicat apicole l'Abeille Héraultaise
M. le président du Comité Départemental de la Randonnée pédestre de l'Hérault
M. le président du Comité Départemental de la Randonnée pédestre de l'Aude
M. le président du Comité Départemental de Cyclo-Tourisme de l'Hérault
M. le président du Comité Départemental de Cyclo-Tourisme de l'Aude
M. le président du Comité Départemental d'Escalade de l'Hérault
M. le président du Comité Départemental d'Escalade de l'Aude
M. le président de l'ASA du canal de l'Abbé
M. le président de l'ASA du Saint Ponais
M. le président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) du Languedoc-Roussillon
M. le Directeur du Réseau de Transport de l'Électricité du Sud Ouest
M. le Directeur d'Electricité Réseau Distribution de France – Montpellier Hérault

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

M. le Préfet de de la région Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault
Mme le Préfet de l'Aude
Mme la directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon
Mme. la directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude
M. le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault
Mme la directrice départementale de la protection des populations de l'Hérault
Mme la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude
M. le délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
M. le délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Monsieur le directeur de l'Agence Inter-Départementale de l'Office National des Forêts de l'Hérault
Monsieur le directeur de l'Agence Inter-Départementale de l'Office National des Forêts de l'Aude
Monsieur le directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière

Les experts (consultatif)

A la demande du comité de pilotage, le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel pourra proposer d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.
Par ailleurs, le correspondant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) du Languedoc-Roussillon pour ce site sera également être sollicité.

Article 3 :

Le comité de pilotage est présidé par un élu désigné par le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut d'une désignation au cours du premier comité de pilotage, le préfet ou son représentant assure la présidence de celui-ci.
Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président.
Des groupes de travail seront mis en place si nécessaire par le comité de pilotage pour approfondir la réflexion scientifique et technique, préciser les objectifs et les préconisations de gestion. Ils pourront associer des spécialistes ou des organismes non représentés dans le comité de pilotage.

Article 4 :

La structure maître d'ouvrage chargée de l'élaboration du document d'objectifs sera désignée lors de la première séance du comité de pilotage par les collectivités territoriales et de leurs groupements. Celle-ci assurera le secrétariat du comité de pilotage.

Article 5 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R 421-1 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication.

Article 6 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault et le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à chaque membre du comité de pilotage.

A Montpellier le - 5 MAI 2010

Pour le Préfet et par délégation
la directrice départementale des Territoires et de la Mer

Mireille JOURGET